

15ème législature

Question N° : 33555	De M. Pieyre-Alexandre Anglade (La République en Marche - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Tourisme, Français de l'étranger et francophonie		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > Français de l'étranger	Tête d'analyse > Soutien exceptionnel en faveur des OLES	Analyse > Soutien exceptionnel en faveur des OLES.
Question publiée au JO le : 03/11/2020 Date de changement d'attribution : 07/06/2022		

Texte de la question

M. Pieyre-Alexandre Anglade interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, sur la réorientation en 2020 des fonds alloués au dispositif de soutien au tissu associatif des Français à l'étranger (STAFE) vers les organismes locaux d'entraide et de solidarité ainsi que vers les centres médico-sociaux afin de les soutenir dans leurs missions en cette année marquée par l'épidémie de covid-19. Cette réorientation des fonds fut bienvenue et a permis à plusieurs entrades et bienfaits de la circonscription du Benelux de répondre à l'importante augmentation de demandes d'aide de Français confrontés à des difficultés financières, grâce à ces subventions supplémentaires obtenues très rapidement. Il souhaiterait connaître le montant total des subventions versées dans ce cadre et, si celles-ci n'ont pas épuisé la totalité du dispositif STAFE 2020, il aimerait savoir s'il envisage de permettre aux organismes locaux d'entraide et de solidarité qui en aurait besoin de présenter une nouvelle demande de subvention exceptionnelle.